



**Communiqué de Presse
du 3 Mai 2021**

La Docteure Eugénie IZARD nous montre la voie : résister et museler l'ordre des médecins, avec l'aide du Conseil d'Etat !

Eugénie IZARD est pédo-psychiatre à Toulouse. Elle a effectué dans le cadre de sa pratique professionnelle, en 2015, un **signalement à la justice de maltraitance à un enfant** qu'elle suivait en psychothérapie. Le père a saisi l'ordre des médecins et sa juridiction d'exception. Il a par la suite retiré sa plainte. Mais l'ordre a poursuivi. Après passage en première instance disciplinaire régionale puis au niveau national en appel, il a infligé à Eugénie IZARD une **peine de trois mois d'interdiction d'exercer** pour immixtion dans les affaires de famille et violation du secret médical.

Son courage, sa détermination et les larges soutiens professionnels et citoyens l'ont accompagnée dans son **recours au Conseil d'Etat** qui s'est prononcé le 30 avril 21 : dans l'attente de la décision définitive, **la peine est suspendue**, Eugénie IZARD peut reprendre son activité médicale qu'elle avait dû stopper le 1^{er} avril dernier ; de plus, **l'ordre des médecins est condamné à lui verser trois mille euros ... !**

Au-delà de sa victoire qui souligne sa légitimité et la prédominance de nos valeurs républicaines sur le communautarisme ordinal, nous nous autorisons, avec l'éclairage de son affaire, à insister sur la **nocivité des ordres pour la santé publique**, pour nos collègues et nos concitoyen-ne-s, majeur-e-s ou mineur-e-s.

Les différents rapports, entre autres de la Cour des Comptes (dont certains n'ont pas été publiés), nous aident à dévoiler peu à peu les pratiques ordinales nocives. Celui du 9 déc. 2019, accablant pour **l'ordre des médecins**, nous permet d'affirmer qu'il a **franchi la ligne rouge du tolérable**. Entre autres malversations, sa couverture de médecins criminels sexuels est inacceptable (nous en reparlerons lors des futurs procès de Joël Le Scouarnec)

C'est pourquoi, à l'occasion des affaires qui se multiplient (procès du Dr Michel BUSCH à Foix le 5 mai, poursuites disciplinaires contre les Drs ERBSTEIN and Co pour pratique « hors norme ordinale » en temps de Covid 19, etc...), nous appelons au soutien des diverses résistances et à la poursuite du dévoilement des nocivités ordinales.

Le vent de révolte actuellement perceptible, inédit et durable, ne pourra pas rester longtemps sans réponse politique. Le temps du statu-quo semble dépassé !